# ROUBAIX

*Vol avec escalade*

Un vol assez important a été commis, mercredi, chez les époux François Macquart, demeurant rue Decottignies.

Ils travaillent tous deux à l'usine; ils quittent leur maison le matin et n'y rentrent que le soir. Il en est de même pour une demoiselle, Mélanie Augar, qui demeure, seule, en chambre chez eux

Mercredi soir, en rentrant de son travail, Mme Macquart constata, non sans surprise, que la porte de sa maison était verrouillée à l'intérieur Elle comprit immédiatement qu'on avait dû s'y introduire. En effet, en en faisant le tour, elle aperçut une échelle qui était appliquée sur le mur du derrière. Elle requit alors un agent de police pour visiter son habitation.

Sur ces entrefaites, M. François Macquart était arrivé. Ils visitèrent toute la maison et constatèrent qu'on avait enlevé un pardessus et deux pantalons. Dans la chambre de Mélanie Augar, on avait enlevé une paire de draps, une montre en argent, une alliance en or, deux mauvaises pièces de 2 francs et un petit coffret. Tous ces objets se trouvaient renfermés dans une malle qui a été fracturée.

M. Squivée, commissaire de police, a ouvert une enquête sur ce vol audacieux.

*Accident d'usine*

Charles-Louis Coussart, chauffeur, âgé de 29 ans, demeurant rue du Pétrole, 9, à Wattrelos, a été victime d'un accident à la filature Etienne Motte, rue d'Alger.

Il a eu l'annulaire de la main gauche écrasé par le piston d'une pompe de la machine. Le docteur Leplat de Wattrelos, lui a donné les soins Une dizaine de jours de repos seront necessaires pour la guérison.

*Flagrant délit de vol*

Hier matin, la nommée Marie Dombrey, 30 ans, ménagère, demeurant rue de Tourcoing, cour St. Pierre, 48, a été arrêtée par l'agent de police Marissal, au moment où elle volait des jattes à l'étalage de M. Pille, marchand de faïences, installé sur la Grande Place.

Marie Dombrey a déjà été arrêtée plusieurs fois pour des faits analogues. Elle a été incarcérée au dépot de la place Ste Elisabeth.

*Commencement d'incendie*

Mercredi soir, vers 8 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Louis Selosse, épicier, rue Duflot, 10.

Mme Selosse était montée à sa chambre pour faire les lits, quand des client l'appelèrent en bas. Elle laissa sa lampe allumée sur la fenêtre et descendit Quelques instants après, des voisins aperçurent des flammes et de la fumée qui sortaient de la maison.

Ils donnèrent aussitôt l'alarme et combattirent le commencement d'incendie. Heureusement qu'ils l'ont aperçu à temps, car alimenté par un tas de matières combustibles qui étaient dans la chambre, il aurait pu prendre de grandes proportions.

Malgré cela les dégâts sont pourtant assez élevés. Ils s'élèvent à plus de 1500 fr. Il y a assurance.

Bronze d'art : GALERIES LILLOISES

*Arrestation pour vol*

La police de sûreté a arrêté, hier, le nommé Charles Wattrelos, dit Boulanger, journalier, âgé de 21 ans, sans domicile fixe.

Cet individu est inculpé de détournements de légumes, au préjudice du sieur Charles Desmarets, marchand, demeurant rue St-Honoré, 20.

*Menus faits*

**Coups à une femme.** — Un tailleur d'habits, Alphonse Devolder, âgé de 23 ans, demeurant rue Newton, 25, a été arrêté pour avoir porté des coups à la nommée Catherine Lamotte, qui refusait de se prêter à ses fantaisies.

**Effets de l'ivresse.** — Des ivrognes se présentaient avant-hier soir à l'estaminet Valès rue des Longues-Haies, 279. Comme on leur refusait à boire, ils brisèrent trois carreaux de vitre d'une valeur de 2 fr. 50 chacune.

La police, requise, a arrêté l'un d'eux, Joseph Vandeve de, 23 ans, tisserand, demeurant rue des Anges, 90. Il a été écroué.

**Chiens en fourrière.** — Le service de la fourrière à chiens a pris, hier, 13 de ces animaux. Quatre contraventions ont été dressées à des propriétaires pour avoir laissé divaguer leurs chiens.

## COMBATS DE COQS

Dimanche 7 mars attaque d'un 3/5 pour 100 francs, chez Oscar Savary, contre Mortier et les Bouchers du Moulin de Roubaix. Vu l'importance de cette partie, elle sera jouée de jour La mise au parc à 4 h. 1/2 précises.

*Concerts et Spectacles*

**Grand Théâtre de Roubaix.** — Dimanche 7 mars 1897. — Représentation extraordinaire. — Trois grandes pièces : LA FIANCÉE EN LOTERIE opérette nouvelle en 3 actes. — LE MAITRE DE FORGES, pièce en 4 actes et 5 tableaux.

Le spectacle commencera par le grand succès RIVAL POUR RIRE, comédie en 1 acte.

Bureaux à 5 heures 1/4. — Rideau à 5 heures.

*Union Electorale Républicaine Socialiste*

Les secrétaires des 4e, 8e, 10e et 12e section de l'Union électorale républicaine socialiste sont priés de convoquer leurs membres en leurs locaux respectifs, le plus tôt possible, et d'en avertir le délégué général le citoyen Catrice qui tient à leur disposition timbres, convocations et bandes.

Un membre du comité exécutif viendra expliquer la nouvelle organisation.

Les secrétaires des autres sections qui n'ont pas encore les timbres de cotisation sont priés de les réclamer le plus tôt possible.

*Tickets de la Verrerie ouvrière*

Les détenteurs des carnets de tickets de la Verrerie ouvrière sont priés de venir régler au citoyen Catrice, le plus tôt possible, les comptes devant être arrêtés définitivement pour le 15 mars prochain.

*Mouvement ouvrier*

*Réunion du vendredi 5 mars*

ROUBAIX. — Le Peuple, à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel.

— Groupe d'Etudes de la 5e section, rue d'Hem, à 8 heures 1/2 du soir, au local habituel.

*Réunion du samedi 6 mars*

— Humanité socialiste à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel.

HOUPLINES. — *Agitation cléricale.* — Les patronages sous la direction des zélés curés, organisent depuis quelque temps déjà des soirées, pour lesquelles voyagent, tantôt le vicaire, tantôt quelques bonnes devotes, désireux de placer des cachets à 1 franc, 0 50 c. et 0,25 c. On importune ainsi les gens qui, par intimidation, se laissent refaire.

Plusieurs de nos amis nous demandent si le droit des pauvres ne doit pas être perçu sur les spectacles, bals et concerts, de quelque nature qu'ils soient

Nous renvoyons la question à M. le Préfet du Nord.

## TOURCOING

### LES PEINTRES ET VITRIERS

La lettre suivante a été adressée hier, au secrétaire du syndicat des entrepreneurs de peintures de Tourcoing :

Monsieur,

Après avoir vainement attendu pendant plus de deux mois la réponse à la lettre qu'il a adressée aux patrons, le syndicat des ouvriers peintres et vitriers de la ville a résolu, dans son assemblée générale du 3 courant, de faire une nouvelle démarche et de vous prier de vouloir bien cette fois, prendre ses demandes en considération.

Ayant appris en outre que, dans tous les ateliers de la ville un règlement a été soumis à la signature des ouvriers, règlement dont une copie nous a été remise et qui, dans son ensemble, a été rejeté par l'unanimité des membres de notre syndicat, nous venons par la présente vous prier, monsieur le secrétaire, de vouloir bien communiquer aux patrons les modifications suivantes que nous proposons d'introduire dans le règlement en question :

Art. 1. — Chaque ouvrier est tenu de faire, aux jours ouvrables les heures prévues par le règlement et dont l'horaire suit : Neuf heures de la 2e semaine de février à la 3e semaine de mars. Dix heures de la 3e semaine de mars à la 4e semaine d'avril. Douze heures de la 4e semaine d'avril à la 1re semaine de septembre. Dix heures de la 4e semaine de septembre à la 2e semaine d'octobre. Neuf heures de la 2e semaine d'octobre à la 4e semaine de novembre. Huit heures de la 4e semaine de novembre à la 2e semaine de février.

Art. 2. — Les patrons seront tenus de leur côté, d'observer les dispositions de l'horaire sus-indiqué. Chaque heure de travail dépassant cet horaire sera compté pour une heure et demie.

Art. 3 — Les lundis, la journée de travail ne commencera pas avant 6 h. 1/2 et prendra fin au plus tard à 5 h. 1/2.

Art. 4. — Sauf un cas majeur, tout quart d'heure de retard subira une demie heure de retenue ; par reciprocité, tout quart d'heure dépassant l'horaire, sera compté par une demi-heure.

Art. 5. — Les travaux aux pièces seront réglés d'un commun accord entre ouvriers et patrons. Pour tous travaux hors la ville, le patron accordera l'indemnité de voyage, le logement et la nourriture des ouvriers. Il est entendu que les heures de voyage seront considérées comme heures de travail. Pour les travaux faits dans les villes ou communes avoisinant Tourcoing et lorsque les ouvriers pourront regagner leur domicile le soir, le repas du midi constituera l'indemnité de déplacement.

Art. 6. — La paie des ouvriers se fera le vendredi ou samedi soir de chaque semaine; l'ouvrier sera tenu de fournir l'emploi de son temps et de se conformer en cela aux usages établis dans chaque atelier.

Art. 7. — Tous ordres transmis par employés, contremaîtres ou chefs d'équipe devront être exécutés En cas de contestation, l'ouvrier s'adressera directement au patron. Il ne sortira de l'atelier ni matériaux ni fournitures quelconques sans s'être, au préalable, conformé aux prescriptions en usage dans l'établissement

Art 8. — Les ouvriers et les patrons ont le droit de résilier sur l'heure tout engagement. Au cas de renvoi forcé comme au cas de départ volontaire, le règlement des comptes se fera le jour même du renvoi ou du départ volontaire.

Art. 9. — Il ne sera fait sur le salaire des ouvriers aucun prélèvement, ni à titre de prime d'assurance, ni pour tout autre motif. Le taux des salaires est fixé à un prix minimum de 0,42 centimes l'heure.

Art. 10. — Le présent règlement est exécutoire à partir du 1er avril 1897. Un exemplaire en sera déposé au bureau des prud'hommes de la ville de Tourcoing. Les parties contractantes s'engagent à le suivre de bonne foi et à en assurer l'exécution par toutes voies et mesures légales.

N.-B. — Nous vous prions de bien vouloir remarquer, monsieur le secrétaire, que les modifications que nous avons cru devoir introduire dans le règlement qui nous a été communiqué, ont été faites, soit en vue d'assurer aux ouvriers des réciprocités de garantie ou simplement pour ne pas s'écarter des limites de la loi.

En conséquence, nous voulons espérer que nos propositions qui émanent des 104 membres de notre syndicat, seront prises en considération et qu'une réponse nous sera parvenue avant le 1er avril prochain.

Encore une fois, monsieur, notre syndicat est animé des meilleures dispositions et il est regrettable même que l'association des entrepreneurs n'ait pas cru devoir y réfléchir et en tenir compte. les meilleures solutions, les plus durables, sont encore, croyez-le bien, monsieur, celles qui sont librement discutées et acceptées et qui, en imposant des devoirs, assurent aussi l'exercice des droits de chacun.

Recevez, monsieur le secrétaire, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour le syndicat des ouvriers peintres et par ordre,

Le secrétaire,
G DESCHEERDER.

Inutile de dire que la plupart des dispositions contenues dans le règlement qui précède ont été copiées sur le règlement des patrons et que toutes ou presque toutes elles ont subi des modifications.

Comme on a pu s'en rendre compte, ce que demande le syndicat des peintres n'est pas le moins du monde exagéré : la paix sera facile à faire si toute ces messieurs les patrons ont assez d'intelligence pour la désirer.

Il va sans dire que les signatures recueillies par les patrons n'auront bientôt plus la valeur que les ouvriers y attachèrent au début.

Les patrons ayant usé de menaces pour arriver à leurs fins, les ouvriers ont eu la main forcée et presque tous ils n'ont signé qu'à contre-cœur, par crainte d'être renvoyés.

C'est le cas de dire qu'on leur a mis le couteau sur la gorge. Ils sauront s'en souvenir.

*Accidents d'usine*

A la filature Guénot, rue de Bouvines, le nommé Jules Songs, 23 ans, fileur, demeurant à Mouscron, est tombé hier d'une échelle en voulant remettre une courroie.

Dans sa chute il s'est fait une fracture à l'extrémité inférieure du radius gauche. Le docteur Brunet a donné des soins et évalue l'incapacité de travail à cinq semaines environ.

* * *

La nommée Marie Dutbilleul, 28 ans, doubleuse, demeurant rue des Bonnets, a fait une chute hier à l'établissement Félix Deurmont, rue d'Austerlitz, et s'est faite une entorse au pied droit.

Le docteur Fienne a donné des soins. Cinq à six jours d'incapacité de travail.

*Mouvement ouvrier*

Les groupes suivants se réuniront en leurs locaux respectifs :

Le nouveau groupe établi chez le citoyen Emile Lampe à la *Ficelle*, rue de Moscou, dimanche soir, à 5 heures

La Jeunesse, dimanche à 4 heures.

Les Eclaireurs, dimanche à 7 heures.

L'Union ouvrière, dimanche à 6 heures.

Le Droit social, dimanche à 7 heures.

Les Défenseurs du Drapeau rouge, dimanche à 5 heures.

*Assemblée générale extraordinaire*

Le Parti ouvrier se réunira mercredi prochain, à 8 h. 1/2, en assemblée générale extraordinaire, à la Brasserie Sociale rue du Haze.

Ordre du jour : Congrès de Dunkerque.

*Verrerie de Carmaux*

Les détenteurs de carnets de la verrerie ouvrière de Carmaux sont instamment priés d'opérer la rentrée des tickets non vendus mercredi prochain, à la Brasserie sociale, rue du Haze.

*Concerts et spectacles*

**Théâtre de Tourcoing.** — Lundi 8 mars 1897, représentation extraordinaire, pour la 1re fois à Tourcoing, l'immense succès du théâtre des Folies dramatiques, LA FIANCÉE EN LOTERIE, opérette nouvelle en 3 actes.

Bureaux à 8 heures. — Rideau à 8 h. 1/2.

*Soirée chantante*

Dimanche 7 mars, chez le citoyen Deborgher, 284, boulevard Gambetta, soirée chantante au profit d'une famille nécessiteuse. On y invite les camarades.

*Réunion de groupe*

Le nouveau groupe établi chez le citoyen Emile Lampe, à la *Ficelle*, rue de Moscou. à la Maisence, se réunira dimanche soir, à 5 heures.

## LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HAUBOURDIN. — *Parti ouvrier.* — Dimanche 7 mars, à 5 heures du soir, chez Eloi Platel, à Haubourdin, rue du Marais, réunion du comité cantonal d'Haubourdin.

Les delégués des sections d Haubourdin Loos, Lomme, Emmerin, Wavrin, Sequedin Hallennes sont priés d'y assister

Ordre du jour : Situation financière et morale des différentes sections ; organisation de la propagande en vue des élections législatives.

LOOS. — *Parti ouvrier.* — Réunion le samedi 6 mars, à 8 heures du soir, au siège habituel, chez Rochart.

Ordre du jour : Nouveaux adhérents. — Question financière. — Organisation d'une tombola pour les jeunes soldats. — Prochain congrès régional de Dunkerque. — Délégués à la réunion du comité cantonal. — Renouvellement de la Commission. — Extrême urgence.

LOMME. — *Parti ouvrier.* Réunion du comité central le dimanche 7 mars, à 5 heures précises du soir, à l'estaminet du Cœur Joyeux (Mont-à-Camp)

Ordre du jour : *Questions financières.* — Compte-rendu de la dernière réunion du comité fédéral. — Congrès régional de Dunkerque (Réunions publiques).

Vu l'importance de cette réunion, nous espérons que toutes les sections se feront représenter.

BAUVIN. — *Conseil municipal.* — Les conseillers domestiques des Six, Lefort et Cie se sont réunis, samedi dernier à la mairie.

Parmi les questions portées à l'ordre du jour, deux occupaient tous les ouvriers : aussi la salle était-elle comble lors de l'ouverture de la séance.

Il s'agissait : 1° de voter une subvention pour fourniture gratuite aux enfants indigents des écoles communales ; 2° de partager, par haine de l'honorable instituteur de cette commune, le jardin de ce dernier avec le garde champêtre.

La séance étant annoncée pour 6 h. 1/2, dès six heures, le public discutait déjà aux abords de la salle avec animation et dès ce moment on pouvait prévoir que la séance serait mouvementée.

La séance est ouverte à 6 h. 3/4. Après la lecture du procès verbal, un conseiller domestiqué de la majorité propose au conseil de voter la somme de mille francs pour fournitures gratuites à toutes les écoles de Bauvin ?!

Aussitôt les visages de nos jésuites s'illuminent et dès ce moment, nous prévoyons qu'un piège est tendu aux conseillers ouvriers.

En effet, les convocations portent : mille francs pour les écoles communales seulement. » Et voilà que maintenant un des conseillers, homme de paille de la majorité, qui, dans sa motion, lit: mille francs «pour toutes les écoles», même pour les écoles de sœurs à cornettes que le curé de notre commune vient de faire construire récemment !!

Après une énergique protestation de nos vaillants conseillers ouvriers qui qualifient d'escamotage un pareil vote, cette étrange proposition est adoptée par 9 voix contre 6.

Nous parlerons, dans un prochain numéro, de la question du jardin de l'instituteur.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FOURMIES. — *Accident de tramway.* — M. Auguste Bouilloux, 34 ans, chef de manœuvre au tramway de Fourmies, se trouvait sur un train de voyageurs partant de cet endroit à 5 heures 18, lorsqu'arrivé à 300 mètres de l'hospice des vieillards, un coup de vent lui enleva sa casquette.

En voulant la ramasser, Bouilloux perdit l'équilibre et tomba si malheureusement qu'il eut la jambe gauche broyée à hauteur de la cheville.

Le tramway stoppa aussitôt et les voyageurs se portèrent au secours du malheureux.

En attendant l'arrivée des médecins qu'on était allé quérir, on transporta le blessé à l'hospice mais, sous prétexte que le règlement est formel, on refusa l'entrée de l'hospice au blessé dont la faiblesse devenait de plus en plus grande. Ce fut M. Richard, un voisin, qui recueillit le blessé.

A l'arrivée des docteurs, l'amputation de la jambe a été pratiqué. L'état de Bouillou est satisfaisant.

*L'affaire des fraudes.* — Les gendarmes ont arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêt, le sieur Camille Loiseau, 24 ans, fraudeur de profession, demeurant rue des Pierres, inculpé de coups volontaires, rébellion et fraude, dans l'affaire de la route de Wignehies. Il a été transféré à la maison d'arrêt d'Avesnes.

WAHAGNIES. — *Conférence.* Dimanche 7 mars, à 4 heures, chez le citoyen Lamarre, grande conférence publique et contradictoire avec le concours des citoyens : colonel Sever, député de Lille et Henri Ghesquière, adjoint au maire de Lille, conseiller général.

Tous les camarades se feront un devoir d'y assister.

— Réunion de tous les membres de la section, samedi 6 mars, à 8 heures du soir

Mesures à prendre pour la réunion du colonel Sever et Henri Ghesquière.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *Société d'horticulture.* — Des leçons d'horticulture seront données le 7 mars :

A 3 heures, à Fourmies, dans l'une des salles de l'école Victor Hugo ; — à 3 heures, à St-Amand, propriété de Mme Caroul; — à 3 h. 1/2, à Solesmes, propriété de M. Petit

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Acte de probité.* — Aujourd'hui dans la matinée, M. Georges Morel, âgé de 18 ans, demeurant à Douai, a trouvé, place de la Gare, une chaîne de montre en or, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

Nos félicitations à ce jeune homme.

LAMBRES. — *Incendie.* — Un violent incendie a éclaté au faubourg de Paris, détruisant une meule de 1,500 bottes de paille, appartenant à M. Dufaur, cultivateur

Les dégâts évalués à 350 fr., sont couverts par une assurance.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI. — *Vol.* — M. Lamendin, boulanger, rue de Noyon avait confié dix sacs de braise à un nommé Auguste Rubin, âgé de 19 ans, de Lesdain, qui s'était chargé, de concert avec un autre individu, d'en opérer la vente. La vente fut faite, mais M. Lamendin n'en vit pas le produit. D'où plainte déposée contre Rubin.

NIERGNIES. — *Vandalisme.* — Des malfaiteurs, restés inconnus, ont coupé nuitamment 13 pieds de groseillers dans le jardin de Mme Hecquet Azémia, ménagère qui éprouve une perte de 8 fr.

CAUDRY. — *Mort subite.* — Le nommé François Courloy, âgé de 52 ans, mercier ambulant, faisait sa tournée chez ses clients.

Arrivé rue de Valenciennes, près de la demeure de la veuve Poret Denis, on le vit s'affaisser, quand on vint pour le secourir, il était mort.

VIESLY. — *Vol.* — La fille Vitrant âgée de 15 ans, s'est vu dresser procès-verbal pour vol d'une somme de 35 francs, commis au préjudice de M. Jules Druesne, cordonnier, sur la Place.

## PAS-DE-CALAIS

### CHEZ LES MINEURS

Depuis quelque temps, un mécontentement règne parmi notre population minière qui se voit contrainte, sous peine de renvoi, d'exécuter docilement les ordres de ses chefs.

Les plaintes que nous recevons, chaque jour, des intéressés, ne portent pas seulement sur la question des salaires et du surmenage, elles visent aussi l'ingérence des Compagnies dans la politique observée par les houilleurs. Nous devons le reconnaître, les mineurs sont un peu responsables de la situation qu'ils subissent.

Si, après la défaite de 1893, ils ne s'étaient pas désintéressés de l'organisation syndicale, qui leur a rendu tant de services, ils seraient traités avec autant d'égards qu'ils l'étaient durant les quatre années qui précédèrent la dernière grève.

Aidés par les ministères Dupuy et Casimir Périer, les Compagnies houillères ont admirablement exploité la situation. Les « coupes sombres », ainsi dénommées par le procureur Chenest, n'ont eu d'autre but que de terroriser les travailleurs vaincus.

Cette grève, voulue par les concessionnaires, a cependant produit, pour ses auteurs, des résultats inattendus. Le rapport de l'ingénieur en chef du département, publié pour l'année 1893, le constate en affirmant que la « grève générale a enrayé la baisse et donné une certaine fermeté au cours » Elle est cause que des réductions de tarifs de transport ont été consentis, sur l'intervention des députés Basly, Lamendin et Georges Graux.

Enfin, l'augmentation du rendement annuel par ouvrier, la surélévation du taux des actions, la nouvelle hausse des prix du charbon, signalée par l'*Organe des intérêts industriels* du 24 février marquent une vie de prospérité pour l'industrie houillère. Cette prospérité à laquelle nous applaudissons ne devrait-elle pas profiter à tous? Hélas ! les oisifs qui spéculent sur le travail d'autrui ne l'entendent pas ainsi.

« Il est sage, dit M. Dehenne, dans son *Organe des Intérêts industriels*, de profiter des hauts cours actuels pour réaliser certains bénéfices ». Est-ce clair ?

Nous le répétons, les mineurs n'ont autre chose à attendre que des salaires dérisoires, tant qu'ils resteront isolés les uns des autres. Syndiqués, ils auraient profité, en partie, des avantages que retire, en ce moment, l'industrie qu'ils font si bien prospérer.

POLLUX.

*Rapatriement aux frais de l'Etat*

Le citoyen Lamendin, député de Béthune, vient de recevoir de M. le ministre de l'intérieur, la lettre suivante ;

Paris, le 23 février 1897.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon intérêt sur le sieur Florentin (Albéric), actuellement à Pana Christian County Illinois, qui sollicite la faveur du rapatriement aux frais de l'état.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de prier mon Collègue des affaires étrangères de vouloir bien prescrire les mesures nécessaires en vue d'assurer le retour en France du susnommé, aux frais de mon Département.

Agréez, etc., etc.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LIÉVIN. — *Rixe sanglante.* — M. Florentin, commissaire de police de Liévin, a fait conduire à la prison de Béthune, deux marchands forains, les frères Florian et Isidore Vahinvenhus, qui, étant masqués, se sont battus mardi soir avec plusieurs individus, chez M. Coulon, café-concert, place Gambetta, et chez M. Lannoy, J.-B., cabaretier, rue Faidherbe, où ils ont brisé tous les carreaux, une grande quantité de chopes et ont distribué même quelques coups de couteaux.

ANNAY-SOUS-LENS. — *Arrestation.* — La gendarmerie de Lens a mis en état d'arrestation le nommé Prosper Thorez, peintre, en vertu d'un mandat de justice. Il a été conduit à la prison de Béthune où il doit, suivant condamnation, purger une peine de 2 mois d'emprisonnement.

LENS. — *Théâtre.* — Par suite de circonstances imprévues, la représentation que devait donner, dimanche prochain, à Lens, la troupe du théâtre municipal de Douai est remise à une date ultérieure. Nous croyons que cette remise nuira quelque peu au succès qui attendait à Lens les excellents artistes Douaisiens.

*Une bonne action.* — La quête faite, mardi dernier en ville, au cours d'une marche musico-carnavalesque par un groupe de jeunes gens de la fanfare ouvrière au profit d'un de leurs camarades, Courtois, actuellement en traitement à l'hopital de Lens, a produit 147 fr. 35. Voilà qui prouve les chaudes sympathies que compte en ville cette société. La somme a été remise aussitôt aux parents du jeune Courtois dont l'émotion et la reconnaissance ont été très vives. Bravo, MM. les musiciens, voilà une bonne action !

OIGNIES. — *Ingénieur et mineurs.* — Sous ce titre, nous recevons d'un groupe d'ouvriers mineurs, la lettre suivante qu'on nous prie d'insérer :

Les ouvriers mineurs sont, depuis quelque temps, en butte aux vexations de l'ingénieur Bomblet. Non content de rogner le plus qu'il peut sur les salaires des pauvres diables, il exige encore d'eux de longues coupes.

La semaine dernière, des affiches, signées de l'ingénieur en question engageaient les ouvriers à fournir un surcroît de travail. Flairant un piège, aucun ouvrier ne se rendit au travail avant l'heure habituelle, et ne consentit à en sortir plus tard.

De là, grande colère de M. Bomblet qui menaça de renvoi, de baisses de salaires, etc., etc.

Cet état de choses n'a que trop duré ; il serait grand temps que M. l'agent général rappellât à l'ordre ce trop vindicatif ingénieur qui ferait mieux de s'approfondir dans les connaissances qu'exigent les fonctions qu'il remplit, et qu'il ne possède que très superficiellement.

*Un groupe de mineurs.*

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ROUVROY. — *Escroquerie.* — Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel d'Arras a condamné Jules Gardin, mineur à Rouvroy, à deux mois de prison pour avoir escroqué une cinquantaine de francs à un de ses compagnons de travail, le sieur Ledent.

## CALAIS

**Condamnation d'Eugène Verhaegen, dit Mouchem.** — Nous avons, dans notre numéro de mercredi dernier, relaté l'acte inique commis à l'égard de notre concitoyen Eugène Verhaegen par le gouvernement Méline-Barthou qui s'est rappelé, au bout de plus d'un an, que ce citoyen se trouvait sous le coup d'un arrêté d'expulsion et l'a fait arrêter pour infraction à cet arrêté.

Verhagen passait donc, à la date du 3 mars, devant le tribunal correctionnel de Boulogne

Voici en quels termes, l'*Indépendant de Boulogne* relate sa condamnation :

« Il est des gens qui n'ont vraiment pas de chance : Verhaegen est de ce nombre. Il est belge, mais il est né en France, marié en France, a toujours habité la France; son fils est Français ; s'il ne l'est pas luimême, c'est qu'il ignorait qu'à sa majorité il pouvait réclamer la qualité de Français. Il y a trois ans on découvrit qu'il était *anarchiste* (!) On l'expulsa. Il passa trois ans à Nottingham.

» Aujourd'hui pour ce délit sans conséquence on l'arrête, on l'embastille ; on veut l'expulser. Cependant il a femme et enfants en France. Tout l'y retient M. Bilbocq, — avec une éloquence sincère — se demande ce que ce malheureux a bien pu faire aux hommes.

« Dix jours de prison.

« Défenseur, M. Bilbocq »

Ainsi Verhaegen a été expulsé sous prétexte qu'il est *anarchiste.*

Anarchiste, lui ?

Allons donc !

Où s'arretera donc la bêtise de nos gouvernants bourgeois ?

**Arrestation.** — Le nommé Charles Vincent Gaston, 38 ans, journalier sans domicile fixe, a été arrêté pour vagabondage.

**Coups et blessures.** — Procès verbal a été rédigé à la charge du nommé Eugène Henri Louys, 26 ans, journalier demeurant rue Margollé, 28, pour coups et blessures.

**Accident** — Avant-hier, dans l'après-midi, le nommé Chaloyard Louis âgé de 19 ans, garçon boucher demeurant rue de Thonis, 1, au service de M. Damiens, marchand boucher place d'Armes, étant à l'Abattoir Nord, a reçu sur la jambe gauche, une moitié d'un bœuf qu'il tentait d'accrocher.

La chute de ce quartier de viande, tombé d'une hauteur de 4 mètres, lui a fracturé la jambe au dessus de la cheville. M. le docteur Matringhem, appelé, lui a donné les premiers soins.

## Théâtres, Fêtes et Concerts

**Grand Théâtre de Lille**

(Direction A. MONTFORT).

Bureaux à 6 h. 1/2 — Rideau à 7 h.

Vendredi 5. — L'ABBÉ CONSTANTIN, drame. — LE PARADIS, comédie.

**Théâtre-Concert des Variétés**

Tous les soirs, à 8 heures 1/2, grand spectacle-concert. Troupe excellente et brillant orchestre.

**Concerts populaires**

La cinquième réunion des concerts populaires aura lieu dimanche prochain, à trois heures, à l'Hippodrome, avec le concours de M. Lefort, violoniste, professeur, des concerts de Paris On y entendra une œuvre très intéressante de M. Gadoly, des fragments de l'opéra *Xavière*, de M. Th. Dubois, directeur du Conservatoire de Paris, et la symphonie en *la* de Beethoven.

**Grand cirque Ducos**

Le grand cirque Ducos va donner à l'Hippodrome lillois une série de représentations. La première aura lieu le mardi 9 mars.

## SOMME

CANTON DE CORBIE

### ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Curé a un cœur énorme. Tout le monde peut se réfugier et trouver un abri sûr dans le viscère de ce grand homme. Pour avoir un cœur aussi volumineux, il faut que M. Curé soit atteint d'une hypertrophie cardiaque. Mais c'est très dangereux cela ! Avec un cœur hypertrophié on ne vit guère longtemps. Jeune homme, soignez-vous !

On croit peut-être que nous plaisantons en parlant du gros cœur de M. Curé. Mon Dieu, non ! C'est M. Curé lui même qui en parle.

« Depuis de longues années, ouvrant « tout mon cœur à cette démocratie laborieuse ... »

C'est ainsi que M. Curé s'exprime dans sa profession de foi Cette phrase pour être singulière, dit au moins quelque chose. Absente de la profession de foi, cette dernière deviendrait absolument nulle.

A entendre M. Curé parler de *tout son cœur*, on pourrait croire que c'est un de ces Crésus généreux, comme il n'en vient sur cette terre qu'un rare spécimen tous les dix siècles. Un homme étonnant, enfin, jetant l'or à pleines mains à toutes les infortunes ambiantes !

*Il n'en est absolument rien. Il nous faut* rétablir les faits. M. Curé ouvre le cœur des autres et non le sien, et pour cause. Quand M. Curé ouvre tout son cœur, il faut entendre la caisse du bureau de bienfaisance de Corbie. Voilà tout le secret.

La caisse du bureau de bienfaisance, jetée aux quatre vents, avec adresse et audace, a fait M. Curé ce qu'il est, c'est-à-dire maire de Corbie. C'est de là qu'est sortie sa popularité, popularité tout à fait locale, et c'est là aussi qu'elle s'alimente. Qu'on ferme cette caisse et le fantoche de baudruche sera vite dégonflé !

Eh bien, puisque M Curé prétend être l'ami de la *démocratie laborieuse*, voyons un peu si les faits confirment le dire qu'il avance.

Le bureau de bienfaisance de Corbie donne avec parcimonie quelques miches de pain aux veuves chargées d'enfants en bas-âge. Cela se comprend ; les enfants en bas âge ne sont point des électeurs. Mais aux familles ayant des enfants âgés, c'est à dire des électeurs, c'est à dire des gaillards robustes, apportant dans la famille, sinon l'opulence, du moins la facilité de vivre sans ramper, sans tendre la main ; à elles les secours du bureau de bienfaisance ; à elles, pain, charbon, pommes de terre, médicaments, etc... Ne faut il pas capter et s'attacher les votes de tous ces électeurs.

Eh bien, sont-ce les pratiques d'un homme respectueux de l'intention des donateurs du bureau de bienfaisance et soucieux de la dignité de ses concitoyens ? Non, mille fois non !

Prouvons maintenant que tous les citoyens qui acceptent les générosités du bureau de bienfaisance de Corbie, quand ils n'y ont pas droit, se font le plus grand mal Oui, cette générosité est leur perte à tous les points de vue.

Démontrons donc ce point.

Il est bien entendu que tous ceux qui, par cause de maladie, de mort, de chômage, de grande famille, traversent un moment difficile où l'argent manque absolument, même pour les premiers besoins de l'existence : il est bien entendu que les ressources du bureau de bienfaisance leur appartiennent

Ceux-là il n'en est donc pas question.

D'ailleurs à Corbie, cette classe, comme nous l'avons dit plus haut ne reçoit les secours du bureau de bienfaisance qu'en quantité infime.

Mais des autres de ceux qui n'ont aucun droit aux secours, il est bien entendu que si on leur donne quelque chose, c'est en échange d'autres services, c'est-à-dire que moyennant les charités du bureau de bienfaisance, les bénéficiaires devront approuver tous les faits et gestes du maire Curé et voter au doigt et à l'œil.

Voyons les conséquences de ce procédé :

M. Curé a toujours fait les affaires de la réaction. Il n'est point de [illegible] que M. Curé n'ait point faite aux cléricaux : concerts cléricaux, processions, arcs de triomphe cléricaux, etc.,etc. Les électeurs de M. Curé, en vertu des raisons exposées plus haut, ont accepté tout cela

Voici maintenant ce que les ouvriers ont gagné, moyennant quelques bribes du bureau de bienfaisance

Depuis quatre années, la bonneterie marche plus fort que jamais. Les commissions affluent chez les fabricants, la main-d'œuvre manque. Si on eût un maire vraiment l'ami des ouvriers, un syndicat des bonnetiers aurait pris naissance à la mairie aurait donné la main au parti socialiste de Villers Bretonneux Corbie et Villers auraient facilement exercé leur influence sur le canton et on aurait eu la hausse des salaires.

La hausse des salaires, en temps de prospérité, est chose toujours très facile et cela sans qu'il en coûte un centime à personne. Les patrons eux-mêmes s'en seraient beaucoup mieux trouvés. Empêchés par les syndicats de baisser les salaires, ils se seraient beaucoup moins dévorés entre eux et tout le monde y aurait eu son compte.

Maintenant, ouvriers, réfléchissez et comptez! Quatre années de hauts salaires perdus, cela fait bien 2000 francs avec lesquels vous auriez pu remonter un peu votre ménage, dans l'attente des temps mauvais.

On n'a pas su profiter des jours heureux. Demain le chomage viendra, il sera trop tard pour se récrier.

Et tout cela, c'est de votre faute à vous électeurs, qui écoutez M. Curé, M. Curé qui vous conduit dans le cléricalisme, c'est à dire dans l'abrutissement.

Allons donc, un peu de courage, secouez vous donc. Et vive la dignité et la République sociale !

*Un groupe d'électeurs.*

## ÉTAT-CIVIL

**Roubaix.** — *Naissances du 4 mars.* — Julie Demiddeleer, rue Bayart, 15. — Albert Desprez, Hôtel Dieu. — Louis Claeys, boulevard de Metz, cour Goudzeune, 13. — André Boutten, rue Tilleul, 241. — Henri Herbaut, rue de la Vigne, cour Ste Thérèse 11. — Yvonne Deleuze, Grande Rue, 279.

Décès. — Marie Créquel, 51 ans, rue Solferino, 58. — Verceeken, porte sans vie, rue d'Alger, 38. — Clémence Devaile, 62 ans, rue Fondeurs, 3. — Henri Relein, 35 ans, rue d'Italie 30. — [illegible] Destreux, 72 ans, hospice civil. — Jean [illegible]rissal, 72 ans, hospice. — Jules Verdoncq 11 mois, rue Marceau, 53.

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille. — Imprimerie de l'Égalité
28, rue de Fives.